

TOULOUSE 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Toulouse Métropole /Enquête publique

1-Plan Local d'Urbanisme intercommunal

2-Révision du Schéma d'Assainissement

Procès-Verbal de Synthèse Mémoire en réponse

2 pétitions

32 observations

Pétition TOULOUSE Cartoucherie.....	3
Pétition TOULOUSE 19. Hauteur façades Bd Wagner	5
@244-1 DUSSEAU Nadine - Toulouse	6
@245-3 VRILLAUD Sébastien - Toulouse	6
@254-1 GUIGNARD Sylvain - Toulouse	7
@260-1 JUGUIN Thibault - Toulouse.....	7
@265-1 Rafael - Toulouse	8
@270-1 Gills - Toulouse	8

@569-3 Estelle - Toulouse.....	8
@569-4 Estelle - Toulouse.....	9
@1009-1 RAYNAL Benoit - Toulouse.....	10
@1236-4 Valentin - Toulouse.....	10
@1253-2 Maxime - Toulouse	11
@1283-2 Mathilde - Toulouse.....	11
@1309-1 Quentin - Toulouse	12
@1607-1 GOUTAGNY Véronique - Toulouse	12
@1610-1 SOLANO Eric - Toulouse.....	13
@1668-1 Martine - Toulouse	13
@1693-1 PEROZO Raquel - Toulouse.....	14
@1905-3 SOMMARIVA Florian - Toulouse.....	14
@1907-2 SOMMARIVA Florian - Toulouse.....	15
@1921-1 SOMMARIVA Florian - Toulouse.....	15
@1932-1 Bruno - Toulouse	17
@1949-2 Christophe - Toulouse	18
@2281-2 MARTY Georges - Toulouse	19
@2378-2 Michèle - Toulouse	19
@2470-2 DURLET Joanna - Toulouse	20
@2574-1 BEARD Philippe - Toulouse	20
@2589-2 Ch - Toulouse.....	21
@2611-2 Amandine - Toulouse.....	21
@2756-2 CLAVEL Stéphane - Toulouse	21
@2827-2 Bruno - Toulouse	22
@3134-1 BELIN Paul-Henri - Toulouse.....	22
@3214-1 ROSSIT Guillaume - Toulouse	23

Pétition TOULOUSE Cartoucherie

29 pétitionnaires

@257, Claire PASCO, @261, Marie claudine, @263, Arnaud Remy, @267, Lesne gwen, @274, Elodie Toulouse, @343, Patrick Lambert, @397, Marjorie Bonillo, @517, Isabelle Chancé, @559, Thomas, @570, Dimitri, @583, Yannick Guillaumat, @585, Maud Garçon, @587, Amandine Baillet, @672, Maud, @737, Marion ROBERT, @809, Catherine, @952, Jules, @970, Amélie Placko, @1037, Aitor GUITARTE VIDAURRE, @1259, Didier Verriest, @1278, MOHAMED, HANINI, @1280, Mohamed Hanini, @1370, Catherine Meslet, @1502, Severine Vannobel, @1600, ANNE BOUCAULT, @1704, Octavie Leforestier, @1859, Octavie Leforestier, @2712, Véronique Berthet, @2911, Thibaut Dauhut

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions spécifiques

Orientation : Défavorable

Résumé de l'observation : Les résidents de l'écoquartier de la Cartoucherie à Toulouse sont concernés de près par le projet de PLUI-H, qui modifie le projet initial mis en œuvre par l'urbaniste-paysagiste de la Cartoucherie, Alain Marguerit.

Cet urbaniste avait veillé à proposer des immeubles hauts le long de l'avenue de Grande-Bretagne et plus bas-côté sud, pour préserver les vues et garantir l'ensoleillement à tout le monde et de l'école en particulier. Les propriétaires qui ont acheté dans les résidences concernées avaient connaissance de cette répartition portée par le projet initial.

Ils s'opposent aux nouvelles dispositions que porte le projet de PLUI-H et demandent le maintien du projet initial.

Les pétitionnaires estiment par ailleurs que face aux écoles et à la crèche, des équipements publics auraient beaucoup plus de sens que des bureaux. En particulier des équipements sportifs actuellement manquants et non prévus.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prend acte de ces demandes, et tient à rappeler que depuis son démarrage, le projet d'années : un cahier des attentes citoyennes a été rédigé en 2023 pour faire suite aux balades urbaines (2021), aux concertations (2022/2023, sur le 2.7 et la tranche 3) et aux stands mobiles participatifs aux forums des associations et sur l'espace public en 2022 et 2023 (afin de recueillir des avis de manière générale sur le quartier).

De plus, en 2023 un groupe de citoyen a été mobilisé pour l'analyse participative des candidats du Grand Challenge (lots de la tranche 3). En 2024, une réunion d'information a eu lieu pour présenter le lauréat de la tranche 3 et en fin d'année, la concertation a repris pour le parc de la tranche 3 avec des stands mobiles "d'aller-vers" (150 contributions), ainsi qu'un questionnaire (323 réponses) pour mieux comprendre les besoins des habitants. Enfin, en 2025, deux ateliers de concertation sur le parc ont été organisés (avec plus d'une trentaine de participants), afin de co-construire l'aménagement de ce nouvel espace public.

Concernant la parcelle 2.7, objet de nombreuses demandes, l'OAP du PLU actuellement opposable indique une intensité moyenne pour les secteurs à dominante de service public (hauteur autorisée : 29 m, correspondant à du R+9). Dans le cadre du PLUi-H, l'OAP modifie effectivement la parcelle citée en proposant une dominante économique à cet emplacement.

Cette modification de dominante est proposée en cohérence avec le choix fait en 2021 de renforcer la polarité de la tranche 3 par un équipement public d'envergure dans un souci de rationalisation de gestion, de fonctionnement, et de répartition des équipements publics à l'échelle de la ZAC. Cette implantation sur la tranche 3 permet également de s'ouvrir et se connecter au quartier Casselardit (au Nord de la Cartoucherie).

Le lot 2.7 présente une intensité moyenne sur sa partie ouest, et intègre une intensité faible sur sa partie est. Le lot 2.6 a également été abaissé à une intensité moyenne sur l'ensemble du lot. De plus, il est bien précisé que leur composition devra intégrer des fractionnements suffisants pour éviter la monotonie d'un alignement dense et continu. Une attention particulière sera donc portée sur ces lots dans le cadre de leur future mise au point. De plus, un secteur à dominante économique n'interdit pas d'autres programmes tertiaires que des bureaux (pouvant inclure de l'activité, de l'enseignement, des centres de formations, etc.).

Concernant les demandes relatives à des équipements sportifs, outre l'offre déjà existante d'équipements sportifs à proximité (complexe sportif Pierre Montané, Gymnase de la Cépière, Boulodromes et plateaux sportifs foot/basket, complexe sportif du TOEC) d'autres équipements publics en adéquation avec les besoins de la population ont été implantés : un groupe scolaire et un pôle petite enfance, des établissements supérieurs, des équipements culturels. De plus, à proximité immédiate se trouve le jardin du Barry qui s'est vu intégrer récemment une aire de jeux, un city-stade, un jardin partagé, une aire de pique-nique. Etc.

Toulouse Métropole informe aussi qu'il n'est pas programmé aujourd'hui de nouvelle piscine au sein du périmètre de la ZAC "Cartoucherie". Cependant, Toulouse Métropole rappelle qu'en 2017, la Ville de Toulouse a lancé le "Plan Piscines" (doté de 30 millions d'euros) afin de rénover les bassins existants, et d'en créer de nouveaux pour améliorer le service aux usagers.

Enfin, sur la tranche 3 de l'écoquartier, le projet d'équipement retenu est un équipement mutualisé de proximité à visée culturelle et socioéducative, celui-ci comportera la Maison Toulouse Services, une médiathèque, une ludothèque, un centre social, des salles polyvalentes, événementielles, et/ou d'activité à usage divers. De plus, le quartier de la Cartoucherie est composé d'un pôle d'intensité commerciale forte autour de la place de la Charte des libertés communales et de nombreux services (santé, culture, etc.) sont présents au sein de la ZAC, permettant aussi de répondre à la ville du quart d'heure et de favoriser les mobilités douces.

A la vue de ces éléments, **Toulouse Métropole propose de ne pas modifier le projet de PLUi-H.**

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête retient les éléments de réponse et l'argumentation de Toulouse Métropole. Elle considère cependant la pertinence des arguments des pétitionnaires qui se réfèrent au projet initial porté par Alain Marguerit urbaniste paysagiste qui définissait des formes urbaines adaptées au nouveau quartier. **La commission d'enquête recommande le maintien du projet urbain d'origine.**

Pétition TOULOUSE 19. Hauteur façades Bd Wagner

13 pétitionnaires

@990, Lucie Delsol, @1070, Clement Parent, @1145, Pierre THOMAS, @1457, Jerome, @1599, Monique Lassalle, @1657, Agnès Alalinarde, @1900, Florian Sommariva, @2467, Sylviane MINH, @2535, Marie Kuntzmann, @2582, christine Dentan, @2587, Grégory GEORGES, @2663, paolo Crivellari, @2671, Celia Ovejero Gómez

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Surdensification

Orientation : Défavorable

Résumé de l'observation : En raison d'une absence d'harmonie et de cohérence architecturale avec les constructions voisines, en raison de la proximité de la Garonne, les pétitionnaires demandent de réduire à 12 mètres la hauteur maximale des constructions sur le segment du boulevard Richard Wagner concerné par le zonage UM4 19-L-40-40.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prend acte de cette requête, et tient à rappeler que les dispositions communes du règlement écrit du PLUi-H permettent d'adapter les règles de volumétrie et d'implantation des projets de constructions pour en assurer une bonne insertion en fonction des contextes urbains, fonciers ou patrimoniaux. Il est donc possible de faire une application circonstanciée des règles de volumétrie et de hauteur des constructions fixées dans les étiquettes du règlement graphique 3C1 du PLUi-H.

*Toutefois, **Toulouse Métropole propose de modifier l'étiquette de la zone UM4 (19-L-40-40) en UM4 (15 – L – 50 - 30)** afin de permettre la mise en place d'un épannelage entre le secteur UM4 dont la hauteur est à 15m et le secteur UM6-3 dont la hauteur est à 7m.*

Cette évolution mineure de l'étiquette du zonage n'est pas de nature à modifier la programmation de logements prévue sur Toulouse.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête prend acte de la proposition de Toulouse métropole consiste à modifier l'étiquette de la zone. **Cet engagement fera l'objet d'une Réserve Générale dans l'avis final de la CE.**

@244-1 DUSSEAU Nadine - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Mme DUSSEAU Nadine résidant dans le quartier de la Cartoucherie (qui fait l'objet d'une OAP avec découpage alternant des bâtiments hauts et bas depuis le quartier de Casselardit) à Toulouse déplore que le PLUI-H revienne sur les dispositions du PLU opposable qui permettait la construction d'immeubles en hauteur sur l'Avenue de Grande Bretagne et des constructions plus basses côté sud du secteur afin de préserver les perspectives visuelles, en privilégiant des projets immobiliers à taille humaine.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir pétition "Toulouse Cartoucherie".

@245-3 VRILLAUD Sébastien - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : Toulouse, 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : M. VRILLAUD Sébastien apporte une contribution identique à celle portée par la contribution @244 (Mme DUSSEAU Nadine) concernant l'OAP de la Cartoucherie.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir pétition "Toulouse Cartoucherie".

@254-1 GUIGNARD Sylvain - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : Toulouse, 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : La contribution de M. GUIGNARD Sylvain concerne l'OAP de la Cartoucherie exprimée par la contributrice @248 et @249.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» traitée ci-dessus.

@260-1 JUGUIN Thibault - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : Toulouse, 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Sectorielles

Orientation :

Résumé de l'observation : M. JUGUIN Thibault exprime les mêmes doléances sur l'OAP de la Cartoucherie à Toulouse. (@244, 245, 254, 260).

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» traitée ci-dessus.

@265-1 Rafael - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Apporte son écho à la problématique de l'OAP de la Cartoucherie soulevée par d'autres contributeurs : @244, 245, 254.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir pétition "Toulouse Cartoucherie".

@270-1 Gills - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Intervient sur l'OAP de la Cartoucherie en insistant sur la nécessité d'installer des équipements publics. Mêmes contributions sur le même sujet déjà évoquées.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir pétition "Toulouse Cartoucherie".

@569-3 Estelle - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Parc public

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Quartier 19. Toulouse. Regrette le manque d'espaces verts.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prend acte de cette remarque et tient à rappeler que la Cartoucherie est construite autour de trames végétales paysagères allant d'Ouest en Est permettant de structurer le quartier, créer une densité végétale, et faciliter le lien avec le jardin du Barry récemment réaménagé, et constituant un réservoir de nature et de biodiversité.

Par ailleurs, l'aménagement de la dernière phase de la Cartoucherie (tranche 3) s'inscrit dans la continuité d'une gestion partagée des espaces publics valorisant les mobilités douces (piétons, cycles) et la place du végétal.

Afin de répondre aux objectifs en matière d'adaptation au changement climatique et aux évolutions sociétales, l'aménagement des espaces publics limitera l'artificialisation des sols, se traduisant par une place accrue de l'arbre, de bandes plantées et des sols naturels dans les espaces libres.

De plus, la réalisation d'un grand parc public d'1 ha renforcera la présence de la nature en ville en mettant en valeur les arbres déjà présents, tout en augmentant le potentiel végétal du site, afin d'améliorer la qualité de vie, rafraîchir la ville et permettre de développer la biodiversité.

En conséquence, Toulouse Métropole propose de ne pas modifier le projet de PLUi-H.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête estime que la réponse de Toulouse Métropole est satisfaisante et n'appelle pas de commentaire.

@569-4 Estelle - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Hors sujet

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Autres

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Quartier 19. Toulouse. Demande comment lutter contre les incivilités encore bien trop présentes.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Cette observation concerne la sécurité et les incivilités. Cette contribution ne peut pas être valorisée dans le PLUi-H qui s'attache à organiser l'espace privé à l'occasion de projets de construction.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête estime que la réponse de Toulouse Métropole est satisfaisante et n'appelle pas de commentaire.

@1009-1 RAYNAL Benoit - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : M. RAYNAL Benoit. 30, bd Jean Brunhes. Toulouse. Les parcelles situées au 39, 41 et 43 du boulevard Richard Wagner à Toulouse ont une hauteur maximum de 19 mètres dans la proposition de PLUI-H. Ceci est incohérent avec les parcelles adjacentes (15m pour le 39 Bd Richard Wagner, 7 m pour les parcelles côté rue Paul Descamps). Propose de passer cette hauteur à 12,5m pour avoir une baisse de hauteur cohérente entre la parcelle du 39 Bd Richard Wagner et les parcelles côté rue Paul Descamps.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

La réponse est identique aux contributions de la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Hauteur façades Wagner” traitée ci-dessus.

@1236-4 Valentin - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Toulouse. Quartier 19. Signale le manque d'équipements sportifs publics et se prononce contre la présence d'établissements de grandes hauteurs qui détruisent la visibilité.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Toulouse Cartoucherie » traitée ci-dessus.

@1253-2 Maxime - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions communes

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Toulouse. Quartier 19. Signale le manque d'équipement sportif sur le secteur de la Cartoucherie.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Toulouse Cartoucherie » traitée ci-dessus.

@1283-2 Mathilde - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Toulouse. Quartier 19. S'oppose à la mise en place de construction ou d'élévation de bâtiments de grande hauteur (supérieure à 12,5 mètres) et recommande une hauteur maximale entre 7 et 12,5 mètres pour tout nouveau projet de bâtiment afin de conserver notamment une cohérence visuelle dans les horizons actuels des résidents et usagers des parcelles attenantes concernées.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Hauteur façades Wagner» traitée ci-dessus.

@1309-1 Quentin - Toulouse**Objets - PLUI-H / ZA :**

La requête est : Hors sujet

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques :**Orientation :**

Résumé de l'observation : Absence d'observation pouvant être traitée.

Question CE au MO :**Mémoire en réponse :**

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir le commentaire de la commission sur la réponse de Toulouse Métropole à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner ».

@1607-1 GOUTAGNY Véronique - Toulouse**Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H**

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions communes

Orientation :

Résumé de l'observation : Mme GOUTAGNY Véronique. Toulouse. Quartier 19. Concerne la parcelle 2.7 située entre le groupe scolaire, la résidence Sensations Urbaines et l'avenue qui dessert le Zénith, le PLU n'autorise jusqu'ici qu'une construction d'équipement public, qui serait peu élevée. Le PLUI-H prévoit malgré les nombreuses protestations, de remplacer cet équipement public par des bureaux sur une grande hauteur (face aux écoles et à la crèche, des équipements publics auraient beaucoup plus de sens que des bureaux, et en particulier des équipements sportifs actuellement manquants pour occuper la jeunesse et lutter contre les incivilités.

Question CE au MO :**Mémoire en réponse :**

La réponse est identique aux contributions de la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1,

@583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Toulouse Cartoucherie » traitée ci-dessus.

@1610-1 SOLANO Eric - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : TVB Trame verte et bleue

Orientation : Neutre / demande de précision

Résumé de l'observation : Toulouse 19. Parcelle 844AC97 et partiellement 844AC90. Demande à ce que les jardins ouvriers présents sur ces parcelles et existant depuis 1930 soient identifiés et préservés dans le projet de PLUI-H.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prend acte de cette demande, mais tient à rappeler qu'un secteur à dominante d'habitat dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation n'empêche pas l'accueil et la préservation d'espaces végétaux paysagers du type "jardins ouvriers".

En revanche, l'identification de ces espaces pourrait être intégrée lors d'une prochaine modification du PLUi-H.

En conséquence, Toulouse Métropole propose de ne pas modifier le projet de PLUi-H.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête prend acte de la proposition de Toulouse Métropole visant à examiner la requête lors d'une prochaine procédure d'évolution du PLUi-H.

A noter que cette contribution a comme doublons les @2739 et @3069

@1668-1 Martine - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA :

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Surdensification

Orientation : Défavorable

Résumé de l'observation : Cet anonyme dit son opposition à de nouvelles constructions dans le périmètre de la copropriété du Parc des Fontaines afin d'éviter une surdensification.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Cf réponse de Toulouse Métropole aux requêtes ci-dessus @1070-1, @1457-1, @1599-1

@1693-1 PEROZO Raquel - Toulouse**Objets - PLUI-H / ZA :**

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Mme PEROZO Raquel. Toulouse. Quartier 19. S'oppose à des constructions de grande hauteur : la parcelle 2.7 reste très dense et pas en accord avec l'épannelage initialement prévu sur cette zone. Des bâtiments publics à faible hauteur étaient envisagés, plus cohérent et plus pertinent pour cet écoquartier. (Hauteur de l'école élémentaire). L'ajout de bâtiment économique augmentera l'engorgement de la circulation déjà très limite et critique lors des événements au zénith. Propose de construire des bâtiments pour des ateliers collectifs ou à usage de service public comme un gymnase qui servirait directement la dynamique du quartier.

Question CE au MO :**Mémoire en réponse :**

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée la pétition «TOULOUSE Cartoucherie» (incluant les requêtes @257-1, @261-1, @263-1, @267-1, @274-1, @343-1, @397-1, @517-1, @559-1, @570-1, @583-1, @585-1, @587-1, @672-1, @737-1, @809-1, @952-1, @970-1, @1037-1, @1259-1, @1278-1, @1280-1, @1370-1, @1502-1, @1600-1, @1704-1, @1859-1, @2712-1, @2911-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Toulouse Cartoucherie » traitée ci-dessus.

@1905-3 SOMMARIVA Florian - Toulouse**Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H**

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : EBC Espace boisé classé

Orientation :

Résumé de l'observation : M. SOMMARIVA Florian. Toulouse. Quartier 19. Demande : classer en EBP la place des Micocouliers, située 60 rue Antonio Vivaldi, lieu très apprécié par les riverains, et classer les espaces verts et le jardin partagé des Micocouliers en tant qu'espace vert protégé ou bien espace

boisé protégé. Les 14 étoiles sur le document joint indiquent les micocouliers protégés, or on en compte 17 que nous souhaitons ajouter sur le PLUI-HH.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prend acte de cette requête, et propose de créer trois Éléments Boisés Classés (EBC) symboles sur les micocouliers qui n'ont pas été préalablement classés.

Concernant la demande de créer un Espace Vert protégé (EVP) sur les jardins partagés, Toulouse Métropole précise que ce foncier est en cours de rétrocession et deviendra du foncier public, donc sans besoin de protection. Toulouse Métropole propose donc de ne pas modifier le projet de PLUI-H sur ce point.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête estime que la réponse de Toulouse Métropole est satisfaisante et n'appelle pas de commentaire.

@1907-2 SOMMARIVA Florian - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : qualité de vie

Orientation : Autres

Résumé de l'observation : SOMMARIVA Florian. Toulouse 19. 13 rue Antonio Vivaldi. Demande le classement en EPB de la fresque figurant sur la façade du 13 rue Antonio Vivaldi.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse métropole prend acte de cette demande mais tient à signaler que la protection de fresques et d'éléments artistiques n'est pas du ressort du PLUI-H, et que cette demande ne peut rentrer dans le cadre d'une protection induite par un Éléments Bâti Protégé. Il reviendra à la co-propriété, en cas de projet de ravalement, de garantir la pérennité de cette œuvre de street-art.

En conséquence, Toulouse Métropole propose de ne pas modifier le projet de PLUI-H.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête estime que la réponse de Toulouse Métropole est satisfaisante et n'appelle pas de commentaire.

@1921-1 SOMMARIVA Florian - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions communes

Orientation :

Résumé de l'observation : M. SOMMARIVA Florian. Toulouse. Quartier 19. Ci-joint la carte du quartier avec un surlignage jaune concernant les secteurs ayant un coefficient d'emprise au sol de 50% et un coefficient d'espace de pleine terre de 30%. Ces mêmes coefficients sont établis à 40% et 40% pour l'ensemble du reste du quartier et cela paraît nettement adapté pour favoriser le maintien ou la création d'îlots de fraîcheur (en cœur d'îlots et/ou en front de rue). Demande une homogénéisation des 40/40 pour assurer la prise en compte des conséquences prévisibles du changement climatique en augmentant les espaces de pleine de terre à l'échelle du quartier.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole informe que le long de l'avenue de Grande-Bretagne et du Boulevard Richard Wagner, un zonage permettant une plus grande emprise au sol est prévu afin de privilégier le renouvellement urbain le long de ces axes situés dans le périmètre d'influence de transports en commun structurants (tramway et métro), en lien avec l'objectif de cohérence urbanisme-transport ainsi que l'objectif de densification des espaces déjà urbanisés.

Les dispositions communes du règlement écrit du PLUi-H permettent d'adapter les règles de volumétrie et d'implantation des projets de constructions pour en assurer une bonne insertion en fonction des contextes urbains, fonciers ou patrimoniaux. Il est donc possible de faire une application circonstanciée des règles de volumétrie et de hauteur des constructions fixées par les étiquettes du règlement graphique 3C1 du PLUi-H.

Également, le PLUi-H prévoit des dispositions en faveur de la qualité environnementale et urbaine des constructions dans le PLUi-H afin d'assurer un cadre de vie désirable dans un contexte de forte attractivité de la Métropole et de nécessaire densification des tissus urbains existants, en instaurant notamment des protections paysagères, de type Espace Verts Protégés (EVP) ou Éléments Boisés Classés (EBC) afin de préserver des îlots verts ou des éléments paysagers de qualité.

Concernant le secteur de l'ancienne ZAC Bourrassol, cette dernière étant achevée, les étiquettes du zonage ont acté l'existant.

Toulouse Métropole propose donc de ne pas modifier le PLUi-H à ce sujet.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête prend acte de la réponse de Toulouse Métropole.

@1932-1 Bruno - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : CEPT Coefficient d'Espace de Pleine Terre

Orientation : Défavorable

Résumé de l'observation : Cet anonyme regrette la minoration de 15 points pour le pourcentage de pleine terre sur sa zone. Aucune identification cadastrale n'est mentionnée.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

*S'agissant de la règle permettant de minorer de 15 points le coefficient de pleine terre exigé pour les parcelles inférieures à 300m² bâties ou non, Toulouse Métropole précise qu'il s'agit d'une faculté et qu'il n'est pas apparu opportun de déclinier cette minoration au-delà de 300m². En effet, cette disposition fait écho à la faculté d'accorder une emprise au sol supérieure à celle de l'étiquette de la zone pour les unités foncières bâties inférieures à 300m². A cet égard, Toulouse Métropole constate que la minoration de 15 points pour le coefficient de pleine terre ne devrait s'appliquer qu'aux unités foncières bâties et **propose de modifier le règlement écrit du PLUi-H pour le préciser.***

En effet, les unités foncières bâties inférieures à 300m² présentent un espace contraint qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration des projets urbains et architecturaux afin de leur permettre de s'adapter aux besoins des occupants. Si le règlement du PLUi-H tend à faire évoluer la ville, il ne peut pas non plus ignorer l'existant. C'est pourquoi, la possibilité d'adapter les règles de volumétrie et d'implantation au contexte a un caractère d'importance au niveau de l'application du droit des sols pour assurer une bonne insertion en fonction des situations urbaines, foncières ou patrimoniales et répondre aux besoins des habitants.

Enfin, il est précisé que les ambitions du PLUi-H pour lutter contre le réchauffement climatique couplées à l'amélioration du traitement paysager et du cadre de vie, de gestion des eaux pluviales, et de maintien de la biodiversité en milieu urbain s'expriment certes par une augmentation généralisée de la part de pleine terre exigée dans les étiquettes du Document Graphique du Règlement 3C1 mais aussi par d'autres règles qui s'appliquent à l'ensemble du territoire comme le renforcement des dispositions communes en matière de traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête retient l'information fournie et l'argumentation développée par Toulouse métropole

Toulouse Métropole propose de modifier le règlement écrit pour l'application de de la minoration de 15 points du coefficient de pleine terre, **ce point fera l'objet d'une réserve générale dans l'avis final de la CE.**

@1949-2 Christophe - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Toulouse. Quartier 16. Il estime que l'architecture toulousaine évolue dans le mauvais sens. Toulouse était une ville avec des constructions assez basses et avec des immeubles avec peu d'étages. Proposition : arrêter de lancer des programmes avec plus de 5 étages et stopper les quartiers de type Cartoucherie ou Borderouge qui vieillissent mal.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole prends acte de ce point de vue et tient à rappeler que l'élaboration du nouveau PLUi-H arrêté en Conseil de la Métropole le 20 juin dernier, s'inscrit dans un contexte de changement climatique, de transition énergétique et de préservation drastique des ressources et de la biodiversité confirmé par la loi Climat et Résilience approuvée en 2021. Cette loi impose en priorité d'intensifier la construction dans les secteurs déjà urbanisés et de limiter l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces aux stricts besoins non satisfaits dans les espaces urbanisés, dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Pour répondre à ces enjeux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H fixe, d'une part, un objectif de réduction de 50% de consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) et porte, d'autre part, l'ambition d'accueillir prioritairement dans l'enveloppe urbaine et de préserver les espaces verts qui participent à la protection de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Ces objectifs ont conduit à questionner l'ouverture à l'urbanisation de secteurs précédemment constructibles et à encourager la densification de secteurs préalablement urbanisés.

Les droits à construire ont été définis afin d'encourager le renouvellement urbain de manière à répondre au besoin d'accueil, en tenant compte non seulement du niveau de desserte mais aussi de la présence de centralités mais également du contexte urbain en terme de formes urbaines existantes, ainsi les dispositions communes du règlement écrit du PLUi-H permettent d'adapter les règles de volumétrie et d'implantation des projets de constructions pour en assurer une bonne insertion en fonction des contextes urbains, fonciers ou patrimoniaux. Il est donc possible de faire une application circonstanciée des règles de volumétrie et de hauteur des constructions fixées dans les étiquettes du règlement graphique 3C1 du PLUi-H.

En conséquence, Toulouse Métropole propose de ne pas modifier le projet de PLUi-H.

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête retient l'information fournie et l'argumentation développée par Toulouse Métropole qui restitue le projet de PLUi-H dans le contexte de changement climatique, de transition

énergétique et de préservation des ressources et de la biodiversité confirmé par la loi Climat et Résilience.

Cette situation, avec les obligations et contraintes réglementaires qui en découlent, impose un nécessaire changement de paradigme afin d'assurer un renouvellement urbain en recentrant prioritairement la ville sur elle-même, ce qui se traduit notamment par la construction ou la transformation d'immeubles de plus grande hauteur.

@2281-2 MARTY Georges - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Densification

Orientation :

Résumé de l'observation : M. MARTY Georges. Toulouse. 30, bd Jean Brunhes. Résident de la copropriété du Parc des Fontaines s'oppose à la future construction de bâtiments, quelles que soient leurs hauteurs. Cela entraînerait une grave dégradation de la luminosité ainsi qu'une densification de l'habitat dommageable pour tous les riverains.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir pétition "Hauteur des façades Bd Wagner".

@2378-2 Michèle - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions spécifiques

Orientation :

Résumé de l'observation : Cet anonyme pense que le projet de construction d'une résidence comprenant des bâtiments de 19m de hauteur (soit 7 étages) paraît incohérent par rapport aux hauteurs autorisées sur les constructions récentes alentour. Le projet de construction de la résidence comprend les parcelles 828 AB01 476 - 477 - 408 - 438 - 437.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Cf Réponse donnée ci-dessus @1070-1, @1457-1, @1599-1.

@2470-2 DURLET Joanna - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Modification de zonage

Orientation :

Résumé de l'observation : Mme DURLET Joanna. Toulouse. Quartier 19. Les parcelles 846 AK 37, 38, 477 et 476 situées sur UM4 sont indiquées comme pouvant atteindre une hauteur de 19m. Ce sont actuellement des maisons pour AK 37 et 38 ou une résidence de faible hauteur (R+3 - env.12m) pour AK476. Afin d'assurer une cohérence esthétique avec les parcelles limitrophes (UM6-3) donnant sur ce boulevard, souhaiterait que les parcelles 846 AK 37 – 38 - 477 - 476 soient délimitées par une zone spécifique d'une hauteur max entre 7 et 12 m.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Hauteur façade Bd Wagner » traitée ci-dessus.

@2574-1 BEARD Philippe - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Sur densification

Orientation : Défavorable

Résumé de l'observation : BEARD Philippe. Toulouse 19. S'oppose aux dispositions en matière de hauteur de façade qui sont trop élevées par rapport à l'existant.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Voir le commentaire de la commission sur la réponse de Toulouse Métropole à la pétition "Hauteur façades Bd Wagner"

@2589-2 Ch - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Modification de zonage

Orientation :

Résumé de l'observation : Anonyme. Toulouse. Quartier 19. Souhaite que les parcelles 846 AK 37, AK 38, AK 476, AK 477 (zone UM4) soient limitées à une hauteur max. de 7 à 12 mètres et non pas à 19 mètres comme cela est indiqué dans le projet de nouveau PLUI-HH, ceci afin de respecter la cohérence esthétique avec les parcelles limitrophes telles que UM6-3.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Se reporter à l'avis de la commission d'enquête pour la pétition «Hauteur façade Bd Wagner » traitée ci-dessus.

@2611-2 Amandine - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Sur densification

Orientation :

Résumé de l'observation : Cette anonyme pense qu'il y a déjà assez de constructions Bd Wagner Jean Brunhes. Elle trouve dommage de raser de belles maisons anciennes pour incruster ces constructions.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Cf Réponse donnée ci-dessus @1070-1, @1457-1, @1599-1.

@2756-2 CLAVEL Stéphane - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : EBC Espace boisé classé

Orientation :

Résumé de l'observation : M. CLAVEL Stéphane. Toulouse. 36, impasse Saint Félix. Parcelle 846 AB 53, située sur 66 chemin de la Flambère classée UE1C au PLU et UA3 au PLUI-H avec un EVP N° 555-490. Terrain aujourd'hui est classé zone constructible pour du commerce, bureau ou de l'industrie, pour en faire un espace vert protégé. Cela aurait pour effet de rendre toute exploitation de ce terrain impossible et en ferait drastiquement baisser la valeur foncière. La parcelle et les parcelles voisines sont traversées tout du long par une ligne à haute tension qui nécessite pour son entretien d'élaguer et de débroussailler le terrain ce qui rend la protection de cette zone impossible puisqu'elle fait régulièrement l'objet de défrichages. Il n'y a sur ce terrain ni arbres de qualité, ni aucune essence remarquable qui nécessiteraient une protection particulière Le tracé de cet espace vert protégé englobe une très grande partie du terrain. Or, ce terrain est loué avec le bâtiment industriel en activité qui se trouve dessus à une entreprise industrielle. Donc ce classement en espace vert viendrait en opposition au bail que nous avons signé. Et nous sommes aussi engagés depuis un certain temps sur un projet d'exploitation d'une partie de ce terrain auprès d'une société qui implante des panneaux solaires. Les études pour ce genre de projets sont assez longues et on espère mener à bien ce projet. Enfin ce terrain industriel est potentiellement pollué. Souhaite, envisager une solution qui prenne mieux en compte les intérêts des propriétaires privés en réduisant pour partie l'emprise de l'EVP.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Cette contribution concerne le quartier 7.

Avis CE - Argumentation :

Renvoi de l'avis de la commission d'enquête dans le cadre des observations relevant du quartier 7 de Toulouse Métropole.

@2827-2 Bruno - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Générique

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Dispositions spécifiques

Orientation :

Résumé de l'observation : Cet anonyme dit que la hauteur maximale de construction de 19m est incompatible et incohérente avec les constructions voisines existantes. Les parcelles citées 37 et 38 828 AB sont en zone UM4 15 m. (les autres parcelles ne sont pas données par le SIG)

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

Toulouse Métropole renvoi la commission d'enquête à la réponse apportée à la pétition « Hauteur façades Bd Wagner » (incluant les requêtes @1070-1, @1457-1, @1599-1) plus haut.

Avis CE - Argumentation :

Cf Réponse donnée ci-dessus @1070-1, @1457-1, @1599-1.

@3134-1 BELIN Paul-Henri - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 6. Saint-Cyprien

Thématiques : Dispositions spécifiques

Orientation :

Résumé de l'observation : BELIN Paul Henri propriétaire de la 844 AN 109 souhaite le maintien du détail graphique du PLU en vigueur en vue de réaliser son projet.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

*Cette requête concerne le **quartier 19 de Toulouse**.*

*Toulouse Métropole prend acte de cette demande et **propose d'instaurer un graphique de Détail à 19 mètres de hauteur** afin de permettre la réalisation d'un projet venant compléter l'entrée de ville par l'avenue de Lombez.*

Avis CE - Argumentation :

La commission d'enquête retient l'information fournie et l'argumentation développée par Toulouse Métropole, **ce point proposant d'instaurer un Graphique de Détail à 19 mètres de hauteur fera l'objet d'une réserve générale dans l'avis final de la CE.**

@3214-1 ROSSIT Guillaume - Toulouse

Objets - PLUI-H / ZA : PLUI-H

La requête est : Individuelle

Périmètre : 19. Casselardit, Fontaine-Bayonne, Cartoucherie

Thématiques : Modification de zonage

Orientation :

Résumé de l'observation : M. ROSSIT Guillaume. Toulouse. Quartier 19. Exprime son profond désaccord concernant le projet de ré affectation des parcelles AK37, AK38 et AK476 et à la construction d'immeubles de plusieurs étages sur ces trois parcelles situées à proximité immédiate de sa copropriété.

Question CE au MO :

Mémoire en réponse :

La requête @3214 fait partie des requêtes hors délai signalées par la Commission d'Enquête dans le Volume 1 de son procès verbal de synthèse(p 34). Il est écrit dans ce document que "La commission d'enquête, réunie en date du 19 février, a décidé de ne pas insérer au PVS les contributions parvenues hors délai à TM et au Registre Numérique dont la liste suit (...)". En conséquence, Toulouse Métropole propose de ne pas apporter de réponse.

Avis CE - Argumentation :

Requête hors délai ne nécessitant pas de réponse.